

Contrat produits laitiers de brebis

avril-octobre 2020

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

De favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consom'acteurs.

De promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables.

De permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Contractants :

Producteur

EARL BERARD PINEAU
Les 2 bergères
La haute Chauvellière
Chanzeaux
49750 CHEMILLE-EN-ANJOU

Consom'acteur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel :

Courriel :

Termes du contrat :

Il est proposé des produits laitiers issus du lait de brebis, avec une livraison le mardi soir tous les 15 jours du 7 avril au 20 octobre 2020. Vous choisissez les semaines où vous souhaitez prendre des produits, les bergères ne nous mettent pas d'obligation à chaque livraison. Pour bénéficier de ce contrat, tout consom'acteur doit être adhérent de l'AMAP des 3 sol.

Engagement et règlement :

Ce contrat doit être rempli et imprimé en 2 exemplaires, puis remis à la référente avant le début du contrat. Si vous choisissez le virement bancaire, le RIB du producteur vous sera alors fourni. Vous devrez faire le nécessaire pour mettre en place un virement mensuel.

choix de paiement : cocher la bonne réponse	chèque	virement bancaire
---	--------	-------------------

Référente à contacter : Rose-Marie Besnard - la percerie Chanzeaux -49750 CHEMILLE-EN-ANJO
02.41.74.00.59 06,52,49,07,30

Signature des productrices

Nom du cosomm'acteur :

Produits proposés :

	Yaourt (pot 380g)	Fromage Blanc (pot 380 g)	Fromage lactique frais (pièce)	Fromage lactique affiné (pièce)	Fête A (150g)	Tomme (250g)
mardi 30 juin						
mardi 14 juillet						
mardi 28 juillet						
mardi 11 août						
mardi 25 août						
mardi 8 septembre						
mardi 22 septembre						
mardi 6 octobre						
mardi 20 octobre						
Qté						
Prix U	3,65 €	3,65 €	3,20 €	3,20 €	3,60 €	5,50 €
Total	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total contrat :	#RÉF !	Soit par mois/ 7 mois :			règlement à effectuer par virement bancaire ou par chèque	

Signature des productrices

U